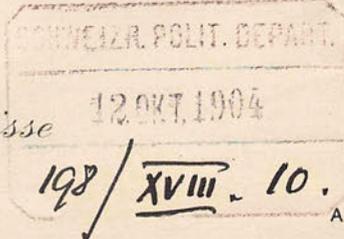


Légation de Suisse
à Londres.



Londres, le 10 Octobre 1904.

ADRESSE: SWISS LEGATION, 38 BEAUCHAMP PLACE, S.W.

36/04
14.

Monsieur le Président,

En me référant à votre dépêche du 13
Août dernier, j'ai exprimé l'espoir que le
Conseil Fédéral ne verra pas d'objection à
m'autoriser à signer le traité d'arbitrage dont
deux projets accompagnaient mon officier du
11 août. Selon moi, il n'y aurait aucune
raison de renvoyer la conclusion de cette enten-
te. Il me semble que nous pouvons très bien
commencer par la Grande-Bretagne, lequel-
le s'est toujours montré beaucoup plus sou-
cieux de notre liberté et de notre indépendance
que certaines autres Puissances, qui ont obéi
et cherchent encore à exercer sur la Confédéra-
tion une influence difficilement compatible
au Département Politique Suisse,

Berne.



avec sa dignité et son absolue souveraineté.

L'autre, il me serait personnellement agréable le pouvoir, si possible, terminer cette affaire avant de me rendre à La Haye, où la Reine doit rentrer vers le mi-Novembre.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les nouvelles assurances de ma plus haute considération et de mes sentiments dévoués.

Le Ministre de Suisse:

Carlin